



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-163

Déposé le : 20.03.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Quel accompagnement face à l'introduction du RGPD en mai prochain ?

Texte déposé

Le règlement général de la protection des données (RGPD) entrera en vigueur le 25 mai prochain. Les entreprises, mais aussi les administrations publiques du Canton sont directement concernées. En effet, le RGPD contient une clause d'applicabilité extraterritoriale, de telle sorte que des responsables de traitement de données sis hors de l'Union Européenne peuvent se voir appliquer le RGPD notamment lorsque les activités sont liées à l'offre de biens ou de services dans l'Union Européenne à des personnes qui se trouvent sur le territoire ladite Union. Pour déterminer dans quelle mesure une offre de biens ou services a lieu ou non dans l'UE, différents indices entrent en ligne de compte, tels que la langue, la monnaie d'usage courant dans un ou plusieurs Etats membres, la possibilité de commander des biens et des services dans cette autre langue ou la mention de clients ou d'utilisateurs qui se trouvent dans l'UE.

Il est à préciser que le droit européen, à la différence du droit suisse, ne fait pas de différence entre un responsable de traitement « privé » ou « public », de telle sorte que tant les entreprises privées que les collectivités publiques sont potentiellement concernées. Les conséquences d'un non-respect sont sérieuses puisque les sanctions financières peuvent atteindre 20 millions de francs ou 4% du chiffre d'affaires mondial.

La majorité des PME vaudoises n'a vraisemblablement pas encore entrepris la mise en conformité de ses pratiques de protection des données avec le RGPD. En effet, si le règlement définit les obligations auxquelles les entreprises et les institutions publiques doivent se conformer, la mise en application reste encore peu évidente. Il paraît important que le canton de Vaud se montre proactif dans l'encadrement de cette nouvelle disposition.

Toutefois, il serait déplorable que le RGPD ne soit perçu que comme un risque et une barrière à la digitalisation du Canton. Il y a là une opportunité pouvant être exploitée pour permettre aux PME et aux administrations publiques de s'aligner de manière concurrentielle sur le marché européen et de développer un savoir-faire précieux à l'avenir. En d'autres termes, un accompagnement proactif de

l'implémentation du RGPD dans le Canton bénéficiera au développement économique, à la compétitivité des entreprises et à la capacité de recherche et développement du Canton.

Sur la base de ce constat, j'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. La Confédération a présenté en septembre 2017 son message relatif à la révision de la loi sur la protection des données (LPD), en lien avec la mise en œuvre du RGPD. Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer dans quel délai et avec quelles lignes directrices la législation vaudoise correspondante sera mise à jour ?
2. Le Conseil d'Etat peut-il indiquer dans quelle mesure les données personnelles en sa possession peuvent être impactées par le RGPD européen ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'accompagner la mise en conformité des entreprises et des administrations du Canton de manière proactive par la mise à disposition de formations, de matériel de prévention, et en établissant des points de contact spécifiques au service des entreprises ?
4. Afin de contrôler et tester la validité et la robustesse des mises en conformité des institutions publiques, le Conseil d'Etat va-t-il procéder à des analyses de l'état de maturité de ses infrastructures stratégiques ou de l'ensemble de ses activités de traitement de données ?
5. Le Conseil d'Etat compte-t-il faire certifier ses installations, par exemple grâce à la certification sur la protection des données EuroPrivacy ?

Je le remercie par avance pour ses réponses

Axel Marion, 20 mars 2018

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Marion Axel

Signature :

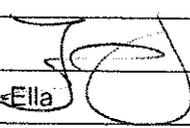


Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquoaz Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique 	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne-Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis <i>JL Radice</i>	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves <i>P. Rapaz</i>	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean.
Melly Serge <i>Melly</i>	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre